



News Release

Communiqué

N° 149

Le 10 juillet 1992

CRÉDIT CANADIEN POUR LE COMMERCE AVEC LE KAZAKHSTAN

ALMA-ATA (Kazakhstan) -- L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et ministre du Commerce extérieur, a annoncé que le Canada avait ouvert un crédit de 20 millions de dollars pour le commerce avec le Kazakhstan, en vertu de l'article 31 de la *Loi sur l'expansion des exportations*. Les projets seront choisis par entente mutuelle dans les secteurs pétrolier, gazier et agro-alimentaire. M. Wilson effectue au Kazakhstan la dernière étape d'une mission commerciale qui l'a auparavant amené en Russie et en Ukraine.

«Le Kazakhstan renferme un potentiel économique impressionnant, grâce à ses importantes réserves de pétrole et de gaz et de divers autres minéraux, a dit M. Wilson. Les 42 compagnies qui m'ont accompagné à Alma-Ata témoignent à l'évidence d'un vif intérêt de la part d'entreprises privées canadiennes qui ont fait leurs preuves.»

Le Canada croit que le soutien accordé par le secteur privé canadien à des projets viables est le complément nécessaire et efficace de l'aide des gouvernements occidentaux au renouveau économique dans les pays de la Communauté des États indépendants.

M. Wilson, accompagné de cadres d'entreprises et de députés, a rencontré divers dirigeants du gouvernement kazakh, dont le premier ministre, M. Terechtchenko, et les ministres chargés de l'énergie, de l'agriculture et des communications, afin de discuter des intérêts canadiens en matière d'échanges et d'investissement.

La Société pour l'expansion des exportations, qui administrera le crédit canadien, est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada. Elle accorde des crédits à l'exportation, des prêts et des garanties, et assure divers